



AVIS DE COURSE

Myth of Malham Cup 2021

1er août 2021

Yacht Club de Quiberon, à Port-Haliguen

Grade 4

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - Les règlements fédéraux, y compris les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG.
- 1.4 - les règles sanitaires en vigueur, imposées en raison du Covid-19

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront mises en ligne le 10 juillet sur le site du YCQ
<https://www.ycquiberon.com>
- 2.2 Les IC seront affichées, au moment de la confirmation de votre inscription, à partir de 10 h, le samedi 31 juillet.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des Classes Corsaire et Corsaire JOG en règle avec leur autorité nationale et l'association nationale des Corsaire dont ils dépendent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- Armement de sécurité complémentaire : chaque bateau, francisé ou non francisé, doit posséder à son bord, en plus de l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur et par les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG, (Ceci modifie les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG) :

- Une chaîne d'ancre en acier d'une longueur de 5 mètres minimum et d'un diamètre de 6 mm minimum.
- Un tourmentin et/ou un foc n°1.
- Un système permettant la remontée à bord pour une personne tombée à l'eau, à poste.
- Une VHF (ASN non obligatoire), en état de fonctionnement.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2

- Pour le bateau :
- le certificat de conformité valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, jusqu'au 15 juillet, au
Yacht club Quiberon
1 boulevard des émigrés
56170 QUIBERON

4.4

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <http://www.ycquiberon.com>.

4.5

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6

Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 31 juillet moyennant un supplément de 15 €

5

DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont pour un équipage adulte :

Myth of Malham Cup + National Corsaire : 120 € - 135 € après le 15 juillet

Myth of Malham Cup seule : 50€ - 65€ après le 15 juillet

(*) Les équipages étrangers et les équipages espoirs sont les invités de l'AS Corsaire- France qui prend en charge le montant de leur inscription, hors supplément.

(*) Un équipage espoir est un équipage dont chacun des membres est né après le 31 décembre 1995.

() Un propriétaire de Corsaire qui participe pour la première fois à la Myth et/ ou au National avec son Corsaire bénéficie d'une réduction de 50 % sur le montant de ses droits d'inscription, hors supplément.**

Sont inclus dans les droits d'inscription :

- L'organisation de la compétition
- Les grutages su samedi 31 juillet (ou du lundi 2 août) et du samedi 7 août
- Les places aux ports du samedi 31 juillet au samedi 7 août
- Les pots
- Les coupes et lots.

5.2 L'inscription ne comprend pas les repas, y compris le repas de clôture. Leurs différents montants seront indiqués dans le numéro de juin du bulletin « le Corsaire »

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : samedi 31 juillet de 10h à 12h30 - de 14h à 18h

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
- samedi 31 juillet : affichage des horaires et des modalités sur le tableau officiel d'information au plus tard à 09 h 30 ;
- les jours de course : contrôles aléatoires à la demande du comité de course, du jury ou à l'initiative du président du comité technique entre 2 heures avant le premier signal d'attention de la journée et l'heure limite du dépôt des réclamations.

8.3 Jour de course : dimanche 1er août, 1 course côtière

8.4 Port de départ et arrivée : Port-Haliguen

8.5 Heure du signal d'avertissement de la course : 10h
Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h 00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 16h le samedi 31 juillet.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

- 9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :
1) Armement de sécurité (cf 4.1 du présent avis de course)
2) Equipement de croisière, ceci modifie les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG :
- autant de matelas et de sacs de couchages que de personnes à bord
- un réchaud, deux casseroles ou une casserole et une bouilloire ;
- autant de couverts, assiettes, verres et tasses que de personnes à bord.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.
- 11 **LIEU**
- 11.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.
- 12 **LES PARCOURS**
- 12.1 Le parcours sera de type côtier.
- 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 **CLASSEMENT**
- 14.5 Un seul classement, incluant les Corsaire et les Corsaire JOG, sera établi. Le classement de la course se fera en temps réel.
- 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *le pavillon du club YCQ à demander au secrétariat.*
- 16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
- Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 **EMPLACEMENTS**
- [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
- [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 **PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Le palmarès sera proclamé le lundi 1er août à 18h.
Le Challenge Illingworth sera confié pour une année à l'équipage vainqueur.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le YCQ :
ycquiberon@orange.fr
Mob : 06 48 27 74 99.

Arbitres désignés :

- *Président du comité de course : Maryvonne Dejeammes*
- *Comité de course adjoint : Terry James*
- *Président du jury : Claude Petit*
- *Président du comité technique : Alexandre Horgnies*

ANNEXE 1 - LIEU DE L'ÉPREUVE



ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE

